

**PROJETS DE TEXTES ET ACCORDS INTERNATIONAUX APPROUVES PAR LE CONSEIL DES MINISTRES
REUNI A AL HOCEIMA SOUS LA PRESIDENCE DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI QUE DIEU L'ASSISTE
LE 6 REJEB 1431 (19 JUIN 2010)**

*

I- PROJETS DE LOIS

- 1°- Projet de loi n° 25-10 relative à l'aménagement et la mise en valeur du site de la lagune de Marchica.**
- 2°- Projet de loi n° 16-10 complétant la loi n° 53-95 instituant des juridictions de commerce.**
- 3°- Projet de loi n° 01-08 relatif au marché à terme d'instruments financiers.**
- 4°- Projet de loi n° 43-09 modifiant et complétant le Dahir portant loi n° 1-93-211 du 4 rabii II 1414 (21 septembre 1993) relatif à la Bourse des valeurs.**
- 5°- Projet de loi n° 13-10 modifiant et complétant le code pénal, le code de la procédure pénale et la loi n° 43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux.**
- 6°- Projet de loi n° 34-08 instituant un régime de couverture des conséquences d'évènements catastrophiques et modifiant et complétant la loi n° 17-99 portant code des assurances.**
- 7°- Projet de loi n° 19-10 relative à la création et à l'organisation de la Fondation Hassan II pour la promotion des oeuvres sociales au profit du personnel exerçant au secteur public de la santé.**
- 8°- Projet de loi n° 07-10 modifiant et complétant le Dahir du 12 chaâbane 1340 (11 avril 1922) sur la pêche dans les eaux continentales.**
- 9°- Projet de loi n° 38-09 portant création de l'agence nationale de lutte contre l'analphabétisme.**
- 10°- Projet de loi n° 22-10 relative à l'utilisation des sacs et sachets en plastique dégradable ou biodégradable.**
- 11°- Projet de loi n° 31-06 relative à l'aménagement, la protection, la mise en valeur et la conservation du littoral.**

II- PROJETS DE DECRETS

- 1°- Projet de décret n° 2-10-250 pris pour l'application de la loi n° 25-10 relative à l'aménagement et la mise en valeur du site de la lagune de Marchica.**
- 2°- Projet de décret n° 2-10-152 complétant le Dahir n° 1-59-351 du 1er jourmada II 1379 (2 décembre 1959) relatif à la division administrative du Royaume.**
- 3°- Projet de décret n° 2-09-494 modifiant le décret n° 2-85-738 du 29 rabii I 1407 (2 décembre 1986) portant octroi d'une gratification aux prêcheurs exerçant dans les différentes provinces du Royaume.**
- 4°- Projet de décret n° 2-08-530 pris pour l'application de la loi n° 33-06 relative à la titrisation de créances et modifiant et complétant la loi n° 35-94 relative à certains titres de créances négociables et la loi n° 24-01 relative aux opérations de pension.**
- 5°- Projet de décret n° 2-10-121 complétant le décret n° 2-77-862 du 25 chaoual 1397 (9 octobre 1977) pris pour l'application du code des douanes et impôts indirects.**
- 6°- Projet de décret n° 2-10-44 modifiant et complétant le décret n° 2-02-556 du 22 hija 1423 (24 février 2003) fixant les formes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les rachats en bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions en vue de régulariser le marché.**
- 7°- Projet de décret n° 2-10-190 relatif à la modification des droits d'importation applicables au blé tendre.**
- 8°- Projet de décret n° 2-10-122 portant création du Comité national des mesures sanitaires et phytosanitaires.**
- 9°- Projet de décret n° 2-10-058 complétant le décret n° 2-90-554 du 2 rejeb 1411 (18 janvier 1991) relatif aux établissements universitaires et aux cités universitaires.**
- 10°- Projet de décret n° 2-10-74 fixant les attributions et l'organisation du ministère de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies.**
- 11°- Projet de décret n° 2-10-154 portant modification de l'heure légale.**
- 12°- Projet de décret n° 2-10-153 pris pour l'application des articles 11 et 12 de la loi organique n° 60-09 relative au conseil économique et social.**
- 13°- Projet de décret n° 2-09-285 fixant les modalités d'élaboration du plan directeur préfectoral ou provincial de gestion des déchets ménagers et assimilés et la procédure d'organisation de l'enquête publique afférente à ce plan.**

- 14°- **Projet de décret n° 2-09-683 fixant les modalités de l'élaboration du plan directeur régional de gestion des déchets industriels, médicaux et pharmaceutiques non dangereux, des déchets ultimes, agricoles et inertes et la procédure d'organisation de l'enquête publique afférente à ce plan.**
- 15°- **Projet de décret n° 2-09-631 fixant les valeurs limites de dégagement, d'émission ou de rejet de polluants dans l'air émanant de sources de pollution fixes et les modalités de leur contrôle.**

III- ACCORDS INTERNATIONAUX

- 1°- **Convention créant la Facilité africaine pour le soutien juridique, signée par le Royaume du Maroc le 12 septembre 2008.**
*Projet de loi n° 14-10 portant approbation quant au principe de la ratification de ladite convention.
- 2°- **Traité de défense commune et de coopération économique, fait à Alexandrie le 23 mai 2005 entre les Etats de la Ligue Arabe ; et Amendement du paragraphe 1er de l'article 8 dudit Traité.**
- 3°- **Convention d'entraide judiciaire et d'extradition contre le terrorisme, adoptée lors de la 5ème Conférence des ministres de la justice des pays francophones d'Afrique, tenue à Rabat le 16 mai 2008.**
- 4°- **Convention de coopération judiciaire en matière civile et commerciale, faite à Rabat le 9 moharrem 1427 (8 février 2006) entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Yémen.**
- 5°- **Convention faite à Rabat le 9 moharrem 1427 (8 février 2006) entre le Royaume du Maroc et la République du Yémen relative à la coopération judiciaire en matière pénale.**
- 6°- **Convention faite à Rabat le 9 moharrem 1427 (8 février 2006) entre le Royaume du Maroc et la République du Yémen en matière d'extradition.**
- 7°- **Convention faite à Rabat le 9 moharrem 1427 (8 février 2006) entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Yémen relative au transfèrement des personnes détenues condamnées.**
- 8°- **Convention d'entraide judiciaire en matière pénale, faite à Rabat le 15 mars 2005 entre le Royaume du Maroc et la République de Bulgarie.**
- 9°- **Convention d'extradition, faite à Rabat le 15 mars 2005 entre le Royaume du Maroc et la République de Bulgarie.**

- 10°- **Accord de coopération économique, fait Budapest le 11 mai 2009 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de Hongrie.**
- 11°- **Accord entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de l'Estonie relatif à l'encouragement et à la protection mutuels des investissements.**
- 12°- **Protocole annexe, fait à Rabat le 19 mars 2010, entre le Royaume du Maroc et la République Tchèque portant modification de la convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, faite à Rabat le 11 juin 2001.**
- 13°- **Accord de coopération dans le domaine maritime, fait à Rabat le 23 février 2010, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Congo.**
- 14°- **Premier programme d'action de coopération Turco-Marocain dans le domaine de l'environnement, fait à Ankara le 16 avril 2004.**
- 15°- **Accord de coopération dans les domaines de l'environnement et de l'aménagement du territoire entre le Royaume du Maroc et la République Portugaise.**
- 16°- **Note d'entente faite à Rabat le 26 mars 2005 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de l'Etat de Koweït relative à la coopération dans le domaine de la protection et de la conservation de l'environnement.**
- 17°- **Convention relative à la coopération scientifique et technique dans le domaine des normes, des unités de mesures et de la qualité, faite à Agadir le 16 safar 1427 (17 mars 2006) entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de l'Etat de Qatar.**
- 18°- **Accord de coopération dans le domaine du tourisme, fait à Rabat le 6 avril 2005 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de Madagascar.**
- 19°- **Accord-cadre pour la coopération et le développement soutenu du tourisme, fait à Rabat le 17 mars 2004 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Pérou.**